



إلى السيدات والسادة:
مديرة ومديري الأكاديميات الجهوية للتربية والتكوين
المديرات والمديرين الإقليميين
المفتشات والمفتشين التربويين للتعليم الثانوي
مديرات ومديري مؤسسات التعليم الثانوي العمومي والخصوصي
أستاذات وأساتذة التعليم الثانوي الإعدادي

الموضوع : الإطار المرجعي المحيّن لمادة اللغة الفرنسية الخاص بالامتحان الجهوي الموحد
لنيل شهادة السلك الإعدادي.

المراجع : - قرار وزير التربية الوطنية والتعليم العالي وتكوين الأطر والبحث العلمي رقم 2384.06 صادر في 23 من رمضان
1427 (16 أكتوبر 2006) بشأن تنظيم امتحانات نيل شهادة السلك الإعدادي كما وقع تميمه؛
- دفتر مساطر تنظيم امتحانات نيل شهادة السلك الإعدادي.

سلام تام بوجود مولانا الإمام المؤيد بالله،

وبعد، فمواصلة للجهود الهادفة إلى الرفع من جودة التعليم ونظام التقويم، وتمشيا مع الرؤية
الاستراتيجية الهادفة إلى إصلاح شامل لمنظومة التقويم والامتحانات، وانسجاما مع التعديلات التي طرأت على
الكتب المدرسية لمادة اللغة الفرنسية للسنة الثالثة ثانوي إعدادي، قامت الوزارة بتحيين الأطر المرجعية الخاصة
بالامتحان الشهادي لنيل شهادة السلك الإعدادي لمادة اللغة الفرنسية.
هذا وقد تم إعداد الأطر المرجعية المعنية والمصادقة عليها من طرف لجن وطنية تخصصية.

1. الأهداف

تحدد الأهداف من اعتماد الأطر المرجعية في:

- التحديد الأدق لما يجب أن يستهدفه الامتحان الإشهادي الموحد لنيل شهادة السلك الإعدادي من كفايات ومهارات ومضامين وذلك بهدف التوجيه الأنجع لتدخلات مختلف الفئات المعنية بإعداد المترشحين والمترشحات لاجتياز هذا الامتحان؛
- الرفع من درجة صلاحية امتحان نيل شهادة السلك الإعدادي بجعله أكثر تغطية وتمثيلية للمنهاج الرسمي؛
- تدقيق الأساس التعاقدى للامتحان بالنسبة لجميع الأطراف المعنية من أساتذة وتلاميذ ولجن إعداد المواضيع؛
- اعتماد معيار موحد لتقويم مواضيع امتحان نيل شهادة السلك الإعدادي .

2. بنية الإطار المرجعي

- يستند وضع الأطر المرجعية لمواضيع امتحان نيل شهادة السلك الإعدادي على التحديد الدقيق والإجرائي لمعالم التحصيل النموذجي للتلاميذ عند نهاية الدراسة بالسلك الثانوي الإعدادي وذلك من خلال:
- ضبط المجالات المقررة بالمنهاج الرسمي مع حصر درجة الأهمية بالنسبة لكل مجال من مجالاتها؛
 - تحديد الكفايات والمهارات والقدرات المسطرة تحديداً إجرائياً، بالنسبة لكل مستوى مهاري داخل المنهاج الدراسي؛
 - تحديد شروط الإنجاز.

3. توظيف الإطار المرجعي

توظف الأطر المرجعية في بناء موضوع اختبار اللغة الفرنسية لنيل شهادة السلك الإعدادي، وذلك بالاستناد إلى المعايير التالية:

1. **التغطية** : أن يغطي موضوع الامتحان كل المجالات المحددة في الإطار المرجعي الخاص بمادة اللغة الفرنسية
2. **التمثيلية** : أن تعتمد درجة الأهمية المحددة في الإطار المرجعي لكل مجال من مجالات مادة اللغة الفرنسية، ولكل كفاية أو مستوى مهاري في بناء موضوع الاختبار وذلك لضمان تمثيلية هذا الأخير للمنهاج الرسمي المقرر.

3. المطابقة : أن يتم التحقق من مطابقة الوضعيات الاختبارية للمحددات الواردة في الإطار

المرجعي على ثلاث مستويات:

= الكفايات والمهارات؛

= المادة الدراسية ومجالاتها؛

= شروط الإنجاز.

هذا، وحتى يحقق هذا الإجراء الأهداف المتوخاة منه، باعتباره خطوة أساسية للرفع من صلاحية

وموثوقية امتحان نيل شهادة السلك الإعدادي ، يشرفني أن أطلب منكم الحرص على تنفيذ ما يلي:

• استنساخ هذه المذكرة وتوزيعها على المعنيين بالموضوع، مع العمل على إطلاع مختلف

المترشحين والمرتشحات لامتحان نيل شهادة السلك الإعدادي على فحواها؛

• تمكين السيدات والسادة المفتشات والمفتشين التربويين من تنظيم وعقد اجتماعات ولقاءات

تربوية مع السيدات والسادة الأستاذات والأساتذة لإطلاعهم على مضامين الإطار المرجعي المحدث

لمادة اللغة الفرنسية مع التأكيد على ضرورة اعتماد هذا في تأطير المكلفين بإعداد اقتراحات

مواضيع الامتحان الشهادي لنيل شهادة السلك الإعدادي دورة 2018؛

• دعوة السيدات والسادة المفتشات والمفتشين التربويين إلى تنظيم لقاءات تربوية مع السيدات

والسادة الأستاذات والأساتذة لاعتماد هذه الأداة في التخطيط للتدريس والتكوين وتوظيفها في

إعداد فروض المراقبة المستمرة.

واعتبارا للأهمية البالغة التي يكتسبها هذا الموضوع، فإني أهيب بالجميع، كل من موقعه، إيلاءه كل

الاهتمام والعناية اللازمين.

والسلام.

عن وزير التربية الوطنية والتكوين المهني
والتعليم العالي والبحث العلمي ويتفويض منه
الكتيب العام
لقطاع التربية الوطنية
يوسف بلقاسمي



Examen normalisé régional pour l'obtention du certificat du cycle collégial Cadre de référence de la langue française

Introduction

Ce cadre de référence énonce les paramètres qui serviront de fondement à l'évaluation des acquis en langue française des élèves de la 3^{ème} année du cycle secondaire collégial. Il résulte d'une lecture du programme du deuxième semestre de la 3^{ème} année du secondaire collégial et vise à assurer la congruence entre le contenu du programme et l'instrument de mesure qui servira à l'évaluation sommative dans le cadre de l'obtention du certificat du cycle secondaire collégial.

C'est un document de référence qui permet de cibler les éléments essentiels et représentatifs à évaluer.

Il est constitué des éléments suivants : une introduction, une définition du domaine à évaluer, l'organisation du domaine, les principes à respecter en évaluation, les caractéristiques de l'évaluation et la structure de cette évaluation.

I. Définition du domaine

L'enseignement du français au collège vise à doter l'élève de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être nécessaires pour qu'il comprenne ce qu'il lit et qu'il s'exprime correctement à l'oral et à l'écrit. Il importe donc que l'élève démontre une compréhension juste et appropriée de la langue et qu'il développe des compétences pouvant être mises au service de la communication.

En plus d'être un outil de communication indispensable, le français, à l'instar des autres disciplines, sert aussi à structurer la pensée à travers des activités de synthèse, d'inférence, de manipulation de concepts, de partage d'opinion...

Le développement du goût de la lecture et de l'écriture est primordial. Par la lecture, les élèves ont accès à une grande variété de types de textes les amenant à apprécier le produit culturel et à développer leur imaginaire. De même, la lecture de textes médiatiques met les élèves en contact avec le monde qui les entoure et les informe des enjeux de la société actuelle.

Quant à l'écriture, elle offre aux élèves la possibilité de mettre en évidence leur capacité de création et d'imagination ainsi que leur esprit critique, et ce dans un français correct où la clarté et la cohérence sont de rigueur.

Les liens entre la lecture et l'écriture se veulent par ailleurs très étroits. Par de nombreuses pratiques de lecture et d'écriture de textes, les élèves apprennent à maîtriser le code de l'écrit. La lecture sert aussi à toute activité de projet d'écriture puisqu'elle est considérée comme une étape préparatoire à la production écrite.

À l'issue de l'enseignement du secondaire collégial, l'élève doit être capable de comprendre et d'analyser différentes formes de discours telles qu'elles figurent dans les Orientations Pédagogiques pour l'enseignement du français au collège :

- ✓ Les formes simples du récit
- ✓ Le narratif et le descriptif
- ✓ Lire les médias
- ✓ Lire un texte théâtral
- ✓ La correspondance et le récit de vie
- ✓ L'étude d'une œuvre

L'élève doit être également capable d'appréhender et de produire des messages et des énoncés de plus en plus complexes.

L'examen normalisé régional de français, pour l'obtention du certificat du cycle secondaire collégial, portera sur le programme du deuxième semestre de la troisième année du secondaire collégial.

II. Organisation du domaine

Le domaine d'évaluation du français cible trois composantes importantes de la communication, à savoir, la lecture, la langue et l'écriture. L'évaluation de **la lecture** permet de vérifier la capacité de l'élève à comprendre, à analyser et à réagir aux textes qui lui sont proposés. La composante **langue** permet de juger de la capacité de l'élève à identifier des faits de langue, à appliquer des règles, à établir un rapport entre l'emploi d'un fait de langue et la construction de sens. Quant à la composante **écriture**, elle permet d'apprécier la capacité de l'élève à produire, dans une langue correcte, un texte narratif à partir d'un sujet donné.

1. La lecture

L'épreuve de lecture a pour objectif d'amener l'élève à démontrer sa capacité à identifier des informations, à comprendre le contenu d'un texte et à réagir à certains de ses aspects. Ces capacités d'ordre intellectuel seront appliquées à un texte littéraire.

- **Identifier**

Cette capacité vise la recherche et l'identification d'informations. L'élève doit parcourir le texte pour sélectionner l'information utile et appropriée en vue de reconnaître divers aspects du texte. Il s'agit donc essentiellement de :

- ✓ relever des éléments appropriés
- ✓ sélectionner des informations pertinentes
- ✓ reconnaître des éléments caractéristiques du texte

- **Comprendre**

Cette capacité cible le traitement des informations en vue d'inférer et d'établir des liens. Il s'agit donc essentiellement :

- ✓ de dégager un sens
- ✓ d'interpréter des idées
- ✓ de faire des inférences, des déductions
- ✓ d'établir des liens (de sens, de causalité, etc...)

- **Réagir**

Cette capacité amène l'élève à prendre position, à justifier ou à défendre son point de vue en se référant à des éléments contenus dans le texte. Il s'agit donc essentiellement :

- ✓ de juger
- ✓ d'évaluer
- ✓ de se situer par rapport au texte
- ✓ d'exprimer son appréciation du texte

L'épreuve de lecture doit prendre appui sur un texte littéraire (extraits de romans ou de nouvelles).

2. La langue

Cette composante qui vise à vérifier le degré de maîtrise de la langue par l'élève cible trois capacités.

A/ Les capacités

Identifier

- Identifier des éléments linguistiques, des faits de langue dans un texte support.

Appliquer

- Il s'agit de vérifier la capacité de l'élève à appliquer des règles linguistiques à travers des opérations de
 - ✓ transformation
 - ✓ substitution
 - ✓ enrichissement
 - ✓ réduction

Établir un rapport

- Il s'agit
 - ✓ d'établir un rapport entre le fait de langue et le sens
 - ✓ d'établir un rapport entre un énoncé et une situation de communication

B/ Les contenus

➤ Les subordinées circonstancielles

- Cause, conséquence, but, comparaison, opposition/concession, condition

➤ Temps du récit

- Imparfait/passé simple

➤ Lexique thématique en rapport avec le texte support

➤ Emploi de l'hypothèse et de la concession dans un cadre de communication

3. L'écriture

Cette troisième composante exige la production d'un texte narratif (qui pourrait contenir des passages descriptifs, des dialogues...), de 120 mots environ, sur un sujet donné. L'élève doit démontrer sa capacité à produire un texte narratif cohérent ; il est donc amené à organiser, à

structurer ses idées, à faire preuve d'imagination et à appliquer des règles linguistiques, en s'exprimant d'une façon claire et appropriée.

Les critères retenus pour évaluer la production écrite portent sur la narration ainsi que sur la langue. Ces critères se présentent comme suit :

Les critères d'évaluation de l'aspect narratif :

- Respect de la consigne (adéquation texte produit/consigne)
- Cohérence de la narration : (organisation et progression du récit produit)

Les critères d'évaluation de l'aspect linguistique :

- Vocabulaire (usage de termes précis)
- Syntaxe (construction de phrases correctes)
- Orthographe d'usage et grammaticale (respect de règles).
- Conjugaison (emploi des temps du récit)
- Ponctuation (usage d'une ponctuation adéquate)

III. Principes à respecter dans l'élaboration de l'épreuve

La justesse des décisions qui seront prises à la suite de l'évaluation dépend principalement de la validité de l'instrument de mesure. Pour assurer cette validité, l'examen doit permettre à l'élève de démontrer le plus fidèlement possible sa compétence par rapport au domaine mesuré.

Ainsi devront être respectés les principes suivants :

- ✓ Les tâches d'évaluation seront conformes aux orientations du programme d'étude de français du deuxième semestre de la 3^{ème} année du cycle secondaire collégial (sixième période).
- ✓ Les situations d'évaluation porteront sur les apprentissages spécifiques définis dans le programme d'étude.
- ✓ Les situations d'évaluation en lecture, en langue et en écriture tiendront compte des aspects suivants :

En lecture, le texte support de 200 mots environ (non tiré des œuvres étudiées) doit être un extrait de roman ou de nouvelle, avec références complètes. Le choix de l'extrait tiendra compte de l'accessibilité du texte et des valeurs véhiculées.

En langue, les énoncés sur lesquels porteront les questions de langue doivent être tirés du texte support ou élaborés à partir de celui-ci.

En écriture, le sujet doit viser la production d'un texte narratif en rapport avec les types de narration étudiés en troisième année du cycle secondaire collégial (raconter pour informer, raconter pour témoigner).

IV. Caractéristiques de l'épreuve d'examen

Comme cela a été mentionné précédemment, l'épreuve de français, porte sur la lecture, la langue et l'écriture. Ces trois composantes étant distinctes de par leurs caractéristiques propres, il convient de préciser certains paramètres ainsi que le type de tâches qui leur sont rattachées. L'épreuve sera d'une durée de deux heures (2 heures).

1. La lecture

La composante **Lecture** s'appuiera sur un texte littéraire (environ 200 mots) et sera constituée de six items répartis comme suit :

- ✓ deux items pour identifier
- ✓ trois items pour comprendre
- ✓ un item pour réagir

Elle sera composée des deux types d'items suivants :

- ✓ Les items à réponse choisie (choix multiples, choix alternatifs, appariement, vrai/faux, tableau à compléter...). À l'occasion, selon la capacité exigée par l'item, on pourra demander à l'élève de justifier son choix en élaborant une courte réponse ; les choix multiples présenteront un choix de quatre propositions de réponse.
- ✓ Les items à réponse construite exigeant de l'élève la formulation d'une réponse courte.

2. La langue

La composante **Langue** sera constituée de six items répartis comme suit :

- ✓ un item pour identifier
- ✓ trois items pour appliquer des règles
- ✓ deux items pour établir un rapport

Elle sera composée des types d'items suivants :

- ✓ questions à choix multiples
- ✓ tests lacunaires
- ✓ tests d'appariement
- ✓ tests de transformation
- ✓ tests de substitution
- ✓ tests de choix alternatif...

3. L'écriture

La situation d'écriture doit être signifiante et en rapport avec les centres d'intérêt de l'élève à ce niveau de la scolarité. Un sujet sera proposé à l'élève qui rédigera un texte narratif (120 mots environ) en respectant la consigne donnée. Les critères d'évaluation et le barème de notation doivent figurer sur l'épreuve.

V. Structure de l'épreuve

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition des différentes capacités retenues, leur degré d'importance et les notes qui seront attribuées aux différentes composantes de l'épreuve.

Tableau de synthèse pour l'épreuve de lecture

Capacités	Pourcentages alloués	Note attribuée
Identifier	10%	2points
Comprendre	15%	3points
Réagir	5%	1point
Total	30%	6points

Tableau de synthèse pour l'épreuve de langue

Capacités	Pourcentages alloués	Note attribuée
Identifier	5%	1point
Appliquer des règles	15%	3points
Établir un rapport	10%	2points
Total	30%	6points

Tableau de synthèse pour l'épreuve d'écriture

	<i>Rédaction d'un texte narratif</i>	
<i>Critères d'évaluation de l'aspect narratif</i>	<i>Pourcentages alloués</i>	<i>Note attribuée</i>
Respect de la consigne	5%	1 Point
Organisation et progression cohérentes du récit produit	15%	3 Points
Sous-total	20%	4 Points
<i>Critères d'évaluation de l'aspect linguistique</i>		
Vocabulaire varié et précis	20%	4 Points
Construction de phrases correctes		
Ponctuation (usage d'une ponctuation adéquate)		
Respect des règles d'orthographe		
Emploi correct des temps du récit		
Total	40%	8 Points

<i>Domaines</i>	<i>Capacités et critères</i>	<i>Pourcentages alloués</i>	<i>Notes attribuées</i>
Lecture	Identifier	10%	2 points
	Comprendre	15%	3 points
	Réagir	5%	1 point
Langue	Identifier	5%	1 point
	Appliquer des règles	15%	3 points
	Établir un rapport	10%	2 point
Ecriture	Critères d'évaluation de l'aspect narratif	20%	4 points
	Critères d'évaluation de l'aspect linguistique	20%	4 points
Total		100%	20 points